

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	0
Quorum	5

SEANCE DU 24 JUIN 2021

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur Bernard MATTER

Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Madame Suzanne BROLLY et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général
Vu l'avis de France Domaine du 1^{er} juin 2021
Délibère :

B/2021/020 : Eschau - rue des Fleurs - « Idyllique » : Vente en l'état futur d'achèvement de 17 logements. Autorisation d'acquisition.

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur Stradim, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 17 logements, sis rue des Fleurs à Eschau - programme « Idyllique », Bâtiments A et une cage d'escalier correspondant à l'acquisition d'un volume du bâtiment E comportant 6 logements (R+1, attique et combles), comprenant 17 places de stationnement dont 12 en extérieur et 5 places dans un parking situé en sous-sol, pour un prix de 2 075 502,50 € HT.
2. Le prix de revient prévisionnel s'élève à 2 162 518 € HT, soit 2 240 € HT par m² de surface habitable et 127 207 € HT par logement.

Les études étant en cours, sur une base de 965,35 m² habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de + 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

3. D'autoriser l'établissement du contrat de réservation et du contrat de vente,
4. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
5. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
6. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme